Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rénovation et transformations à l'Hôpital de La Vallée en vue de sa nouvelle mission

Le Conseil d'Etat a adopté un décret accordant au réseau de soins hospitaliers St-Loup/Orbe/La Vallée (resHO) la garantie d'un emprunt ainsi que la prise en charge du service de la dette pour financer des travaux de rénovation et de transformations à l'Hôpital de La Vallée de Joux. Ces travaux permettront à l'établissement de mieux remplir sa mission d'hôpital de proximité en lien avec l'hôpital de Saint-Loup et d'adapter la partie des bâtiments consacrés à l'hébergement des personnes âgées.

Le décret, qui porte sur un montant de Fr. 5'285'000.-, s'inscrit dans la suite des décisions du Conseil d'Etat concernant la modification de la mission de l'hôpital de La Vallée de Joux. Les frais d'exploitation supplémentaires engendrés par les travaux seront également pris en charge par l'Etat à hauteur de Fr. 800'000.- pour deux ans.

Le changement de mission, notamment la fermeture de la maternité, permettra de regrouper les services d'hébergement médico-sociaux sur deux étages du bâtiment, qui seront consacrés uniquement à cette mission et séparés des services de soins aigus. Une partie des travaux de transformation consistera donc à adapter des locaux prévus jusqu'alors pour des séjours courts, en un lieu de vie pour des pensionnaires permanents. A la fin des travaux, l'Hôpital de La Vallée comptera 64 lits dont 44 lits d'hébergement médico-social.

D'importants travaux de rénovation vont également être entrepris. Ils comprendront notamment la réfection de l'étanchéité des toitures, l'isolation des façades, le remplacement des revêtements intérieurs des sols et des parois.

Le décret adopté par le Conseil d'Etat prévoit en outre l'exonération des communes du financement de 12% des travaux, qui sont d'ordinaire, selon la loi, à charge de la commune sur laquelle est implantée l'établissement hospitalier.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 mars 2001

A. Griffiths, Service de la santé publique, Tél : 021/316 42 66 M. Fauchère, Service de la santé publique, Tél : 021/316 42 22